

Entièrement
d'accord.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Cette lettre, si vous estimez pouvoir la
signer, causera sans doute une assez
vive déception à M. Martin, qui, visiblement,
n'a pas abandonné l'espoir de conserver son
partier girinal à Istanbul, tout en assumant
la direction effective et au lieu et à Ankara,
quoique sa lettre ne soit pas tout à fait explicite
à cet égard. Mais ne pensez-il pas indésir-
able que M. Martin accepte - comme nous le
demandons de M. de Weiz - le principe de ^{co-présidence}
purement nominale sur le poste où il ne résidera
et se résigne - pour ne pas venir tout seul à Istanbul
à signer sa résidence au poste qu'il continuerait à diriger
effectivement?

Dodis



B.21.14.Eg.- GD.

Berne, le 6 février 1935.

Réf. P A C no 53
D.I.f.7 Egypte

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 2 février concernant l'organisation de la Légation de Suisse au Caire et nous vous en remercions.

Nous sommes entièrement d'accord avec votre intention de vous embarquer le 25 février à destination de l'Egypte afin d'arriver au Caire le 1er mars, et de vous faire accompagner par Mlle Thommen.

Nous ferons en sorte que vos lettres de créance et l'instrument de ratification du traité d'amitié du 7 juin 1934 vous parviennent à Istanbul avant votre départ. Les dispositions nécessaires ont, d'autre part, été prises pour que M. Perréard, actuellement commis de chancellerie au Consulat de Suisse à Manchester, se mette, vendredi 1er mars, à votre disposition à l'Hôtel Continental au Caire. M. Perréard est depuis plusieurs années dans le service et a toujours donné satisfaction; il est proposé pour l'avancement et nous le nommerons secrétaire de chancellerie à l'occasion de son transfert à la Légation de Suisse au Caire.

Etant acquis que vous n'envisagez pas de vous installer au Caire et prévoyez que votre séjour en Egypte pourra être réduit aux quelques mois strictement nécessaires à l'organisation de la Légation, nous prenons

Monsieur Henri M a r t i n ,
Ministre de Suisse,
I s t a n b u l .

2.

nos mesures pour envoyer promptement au Caire un Conseiller de Légation qui gèrera durablement ce poste en qualité de Chargé d'Affaires ad intérim. Selon notre pratique en pareil cas, ce Chargé d'Affaires correspondra directement avec nous et sera, dès son installation en cette qualité, seul et durablement responsable vis-à-vis de nous de la gestion de la Légation de Suisse en Egypte. Vous ne resterez donc accrédité au Caire que pour des besoins de forme et de courtoisie et vous trouverez ainsi complètement déchargé des soucis de ce nouveau poste, où vous ne serez plus appelé à vous rendre que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

En choisissant la Turquie de préférence à l'Egypte, vous nous délivrez des scrupules que, tout en acceptant volontiers l'idée de vous voir vous consacrer dorénavant à un champ d'activité nouveau et peut-être plus vaste, nous éprouvions vis-à-vis du Gouvernement turc qui aurait pu trouver vexant de vous voir pratiquement remplacé par un Chargé d'Affaires. Nous nous félicitons de ce choix qui démontre votre fidélité aux nombreuses amitiés que vous avez su nouer dans votre poste actuel où vous avez fort bien réussi et auquel nous comprenons que vous demeuriez attaché.

Il est bien entendu que la décision que vous avez prise implique que vous transporterez, dès l'automne prochain, votre résidence à Ankara. Il ne saurait, en effet, se justifier plus longtemps que votre installation principale restât fixée à Istanbul. Nous vous prions, en conséquence, de prendre dès maintenant vos mesures à cet effet et, en particulier, de dénoncer vo-

3.

tre bail pour le 1er octobre.

Quant aux diverses questions de détail soulevées par votre lettre du 2 février, il y sera répondu par un autre courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLICE FÉDÉRALE

Motta